



**AVIS Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) de la DRFIP 59**  
**DU 01/03/2023**

Les membres de la FSSCT soumettent à avis la situation du SDIF de la DRFIP 59.

Les membres de la FSSCT dénoncent les situations de souffrance au travail subies par les personnels du SDIF.

Ses situations trouvent leurs origines dans un sous-effectif chronique dès mise en place du service et des fluctuations hasardeuses sur ses implantations qui conduisent à des conditions de travail particulièrement désastreuses.

A cela s'ajoutent le transfert sans personnel supplémentaire des taxes d'urbanisme et la mise en place du logiciel SURF en remplacement de LASCOT, dans une version particulièrement non aboutie qui engendre des retards et difficultés quotidiennes.

Cela conduit à une très grande souffrance au travail des personnels pouvant aller jusqu'au burn-out.

Cette situation est, de surcroît, appelée à se dégrader encore davantage lors du déblocage des fonctionnalités inopérantes de SURE, conduisant inévitablement à un accroissement anormal de la charge de travail qui viendra ajouter à l'anxiété déjà prégnante des collègues au sein de ce service.

Les membres de la FSSCT demandent une consultation immédiate des agents de l'implantation lilloise du SDIF qui doivent être tous entendus et écoutés quant à la future implantation de leur service, même si cela doit aboutir à des implantations multiples (nouvelle cité et Lomme).

Les membres de la FSSCT exigent :

- le comblement, a minima, des effectifs du service à hauteur du TAGERFIP et l'affectation immédiate de renforts dûment formés à la matière.
- la réintégration immédiate des écètements horaires dans les compteurs des agents.
- que le SDIF ait la main sur le cadencement des relances dans l'applicatif, permettant un étalement de la charge.